



Date	Sous-actions	Pilote
2024 - 2025	<p>Initier un PLPDMA</p> <ul style="list-style-type: none"> ▷ Réaliser un diagnostic du territoire ▷ Mettre en lien les différents acteurs pour faire émerger des actions en faveur de la réduction des déchets ▷ Communiquer auprès des partenaires ▷ Consulter la CCES 	CCES Service d'Accompagnement à la Transition Écologique
2025-2030	<p>Suivre le PLPDMA</p> <ul style="list-style-type: none"> ▷ Animer le réseau d'acteur ▷ Suivre les indicateurs liés aux actions mises en œuvre ▷ Communiquer auprès des partenaires <p>Réaliser un bilan annuel du PLPDMA</p>	CCES Service d'Accompagnement à la Transition Écologique
2030	<p>Évaluer le PLPDMA</p> <ul style="list-style-type: none"> ▷ Réaliser un bilan à 6 ans afin de réviser partiellement ou totalement le PLPDMA en fonction de la pertinence des actions menées et des modifications du territoire 	CCES Service d'Accompagnement à la Transition Écologique



Financements

Moyens humains et financiers

Chargée de projets Economie circulaire



Partenaires

Communes du territoire, SOR, SMDO, ADEME, etc.



Indicateurs

Nombre de réunions



Objectif

- 1 réunion annuelle
- 1 bilan annuel
- 1 bilan à 6 ans

